

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMAN – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT - L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

Excusée : G. GALLOIS

Madame Michèle Courti a été nommée secrétaire.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2014. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA REGION DE RADINGHEM – N° 2015-01-20.01

Les membres du Comité Syndical du SIE de la Région de Radinghem ont souhaité réécrire les statuts du syndicat et se doter de nouvelles dispositions statutaires suite au transfert de la compétence des communes « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la Métropole Européenne de Lille ci-après désignée « MEL ». Ainsi, en vertu de l'article L5217-7 du CGCT, la MEL doit intégrer le syndicat au titre de la représentation-substitution de ses communes membres.

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Radinghem a adopté les nouveaux statuts par délibération du 9 décembre 2014 dont Monsieur le Maire donne lecture.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Le Maisnil est invité à se prononcer sur ces nouveaux statuts du SIE de la Région de Radinghem.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Radinghem et donne un avis favorable par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur Didier DUQUESNE, délégué au SIE, précise qu'en raison des nouveaux statuts le SIE n'aura plus la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électricité basse tension qui sont repris par la FEAL (Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille).

III - DELIBERATION CONCERNANT LA FIXATION DU PRIX POUR LE DENEIGEMENT – N° 2015-01-20.02

Conformément à l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il incombe au Maire de gérer les opérations de déneigement sur les voies communales ou chemins privés ouverts à la circulation publique.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition d'une lame à neige pour pouvoir assurer la sûreté du passage dans les rues.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de déneigement avec un agriculteur de la Commune pour faire procéder aux travaux de déneigement, en cas de besoin, et demande au Conseil Municipal de fixer le tarif des prestations de déneigement.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et décide de rémunérer les prestations assurées par l'exploitant agricole sur la base de 55 € (cinquante-cinq euros) par heure d'intervention par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal l'achat d'un épandeur pour un coût d'environ 1 000 €. Monsieur Laurent DESROUSSEAUX se charge de la demande des devis et de la documentation pour l'achat de ce matériel. Le secrétariat va interroger Groupama pour connaître les conditions d'assurance du matériel et de l'agriculteur pendant les opérations de déneigement.

IV - DELIBERATION CONCERNANT LA PROLONGATION DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE WEPPEES – N° 2015-01-20.03

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé en Mars 2013 avec l'Office de Tourisme de Weppes une convention pluri annuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2012-2014.

Lille Europe Métropole a souhaité créer un Office de Tourisme Métropolitain au 1^{er} juillet 2015. Dans l'attente de la place et des missions dévolues aux Offices de Tourisme existants, le collège des Elus de l'Office de Tourisme de Weppes a décidé de prolonger d'un an la convention venant à échéance au 31 décembre 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la prolongation d'une année de la convention avec l'Office de Tourisme de Weppes par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

V - INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Réunion Travaux et Urbanisme le 15 janvier 2015

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, responsable de la commission Travaux relate les points abordés lors de cette rencontre.

I - Ont été discutés les projets à **court terme** suivants :

1° - Plaine de jeux du Parc des Saules

Monsieur VAN DRIESSCHE rappelle que c'est la CCWeppes qui a la compétence pour les jeux installés ou à installer au Parc des Saules.

Le toboggan est à remplacer pour un coût approximatif de 5 000 € HT. On peut envisager de garder la structure et d'y ajouter un élément supplémentaire.

Le sable pourrait être remplacé par un sol souple à poser sur une dalle béton.

De même, un sol souple pourrait être mis en place sous les balançoires.

Des fournisseurs sont contactés pour remettre en place une rampe de skate moins bruyante que la structure métallique.

Une demande sera faite à la CCWeppes pour remettre en état le gazon près des buts de football.

2° - Eglise

Deux mains courantes vont être ajoutées sous le porche, au niveau des marches de l'entrée.

3° - Trottoirs

L'enrobé en place rue du Haut Quesnoy (face au n° 5) est dégradé, ce qui provoque des rétentions d'eau. Des devis ont été demandés et sont à l'étude pour la réfection de ces tronçons de trottoirs.

Le trottoir face à la sortie de l'habitation au numéro 4 est fortement dégradé. Il faut prévoir une réfection complète.

Monsieur le Maire précise à cette occasion que les trottoirs situés en agglomération sur une route départementale sont de la compétence de la Commune.

4° - Cimetière

Monsieur DE BEURMANN rappelle que la procédure de reprise des tombes à l'abandon s'est achevée fin 2014 et que les travaux de restructuration du cimetière peuvent être entrepris. Il faut prévoir :

- Le démontage et l'évacuation des monuments funéraires abandonnés,
- L'implantation d'un ossuaire pour contenir l'ensemble des reliquaires,
- L'exhumation et la ré-inhumation des restes mortels dans l'ossuaire,
- La mise en place d'un columbarium qui sera optionnelle

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN a obtenu des remises de prix pour l'ensemble de ces travaux. Compte-tenu du coût important, un marché à procédure adaptée va devoir être lancé. Après discussion, le Conseil Municipal souhaite faire appel à un seul prestataire pour l'ensemble de ces travaux.

II - Concernant le plus **long terme**

Monsieur VAN DRIESSCHE précise que le développement économique du village doit répondre à l'étude du SCOT et qu'il est difficile de travailler sur ce dossier avant la signature du SCOT de l'arrondissement de Lille.

Les commissions ont discuté également sur les projets de réfection de la cantine, de l'école, de la Mairie et l'agrandissement de l'Espace Boulinguez. L'étude de ces dossiers va être approfondie en tenant compte des besoins prioritaires et des finances communales qui ne permettront pas d'entreprendre tous les chantiers sachant que la Commune ne doit pas s'endetter trop pour l'avenir.

D'ores et déjà, en attendant un réaménagement plus complet de la Mairie, il est prévu de « rafraîchir » la salle du conseil qui est aussi la salle des mariages.

Enfin, concernant l'accessibilité, il faudra établir un échéancier pour la mise aux normes des bâtiments communaux.

Commission Jeunesse

1° - NAP – réunion du 13 janvier 2015

Un bilan des activités du premier trimestre a été fait par le comité de pilotage.

Le coût (fournitures, entretien supplémentaire des locaux, personnel) s'élève à 7 126 € pour les 4 premiers mois de l'année. Le coût par enfant est estimé à 300 € pour l'année scolaire et l'aide de l'Etat est de 50 € par enfant.

Concernant l'année scolaire 2015-2016, un PEDT (programme d'Education prioritaire) doit être rédigé avant le 28 février pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide de l'Etat. Le comité va se réunir fin Janvier pour examiner les modifications éventuelles à apporter de façon à présenter un projet complet au conseil d'école du 13 février prochain pour satisfaire au mieux les élèves, les parents et les enseignants.

2° - Garderie

L'effectif a diminué de moitié par rapport à celui de l'an dernier. Le budget « garderie » est déficitaire. Il est nécessaire de faire une projection des inscrits potentiels dans les années à venir pour envisager l'évolution de la garderie.

3° – Conseil des enfants

Le lien intergénérationnel est le thème retenu cette année par le Conseil des Enfants.

Des cartes écrites par les élèves ont été données aux aînés avec les coquilles et les enfants ont reçu en retour 25 réponses (sur 70 familles concernées). Le Conseil des Enfants souhaite poursuivre le projet qui sera présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le 17 février prochain.

Environnement

Monsieur Damien WICQUART, fait part du souhait de la commission d' aménager les bacs de fleurs aux entrées de village. Une réunion avec la commission est prévue mardi 27 janvier.

Monsieur le Maire précise que les aménagements des entrées de village sont à prévoir en dehors de l'enveloppe fleurissement de la CCWeppes. Il fait le point sur les enveloppes communales pour le fleurissement, soit 2 205 € (fourniture des fleurs) et l'enveloppe voiries, soit 4269 €.

Culture

La commission animation va organiser en Avril un concert, à l'église, en partenariat avec la Médiathèque. Monsieur Alain BRICOUT, responsable de la commission, se charge de l'organisation de cette manifestation.

VI - INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

Commission Travaux qui s'est tenue le 19 janvier à Aubers

La commission a demandé à ce que soit lancée une nouvelle consultation pour le balayage des fils d'eau. 4 passages sont organisés dans l'année ; En dehors de ces passages, les riverains doivent nettoyer devant chez eux.

Un avenant a été décidé pour le marché de fauchage des fossés de façon à terminer le marché en fin d'année 2015 (et non pas en cours d'année).

Les marchés de voiries et des tontes sont également à revoir.

Concernant le curage / arasement, les membres du conseil sont invités à indiquer avant l'automne les fossés trop chargés pour pouvoir enlever les terres en surplus le long des fossés.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Population légale

Au 1^{er} janvier 2015, la population municipale est fixée à 628 habitants ; la population totale (qui inclut les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune) est fixée à 650 habitants.

Friterie

Une demande a été reçue pour installer une friterie permanente le week-end dans le centre du village. Le Conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

Fiscalisation de la participation défense extérieure contre l'incendie au Siden-Sian

Suite à l'arrêté interdépartemental du 12 mai 2014 qui entérine le transfert au Siden-Sian de la compétence Défense extérieure contre l'incendie, le Siden-Sian va mettre en place la fiscalisation de la contribution communale pour cette compétence à compter de l'année 2015. Le Conseil Municipal donne son accord pour la fiscalisation de cette contribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.